

Commune de Monts-de-Randon

dossier n° DP 048 127 26 A0010

date de dépôt : 20 mai 2026

demandeur : HOURS Basile

pour : réfection d'une toiture

adresse terrain : Village, à Saint-Amans

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune**

Le maire de la commune de Monts-de-Randon certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur HOURS Basile, enregistrée sous le numéro **DP 048 127 26 A0010** pour le projet ci-dessus référencé.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait le 26 mai 2026,

Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

